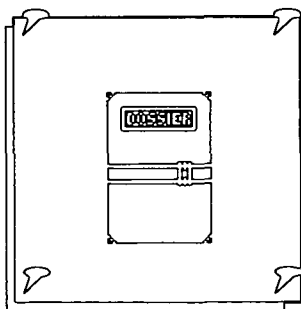


VERS LA QUATRIÈME GÉNÉRATION DES ENQUÊTES ANNUELLES D'ENTREPRISES

Elisabeth LEGOFF



Les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) constituent une pièce maîtresse du dispositif de connaissance de l'activité économique. Réalisées par l'INSEE et les différents services statistiques des ministères, elles sont harmonisées pour l'ensemble des secteurs. La « première génération », pour les entreprises de transport, a vu le jour en 1974 sur l'exercice 1973. Elle succédait à une enquête biennale, dite de « structure », proche de l'EAE actuelle, mais qui comportait en outre des questions sur l'utilisation du parc routier. La « seconde génération » a intégré des modifications permettant une meilleure approche des investissements ; l'actuelle et « troisième génération » est issue de la réforme du plan comptable en 1982.

La « quatrième génération » devrait être mise en oeuvre à partir de 1997 sur l'exercice 1996. Elle tentera simultanément de collecter des éléments nouveaux pour améliorer les analyses économiques, de raccourcir les délais de disponibilité des résultats, d'homogénéiser les traitements statistiques et d'accroître ainsi la comparabilité entre les différents secteurs (agriculture, industrie, transports, services, commerces). À ces ambitions statistiques s'ajoute le souci d'alléger la charge de réponse aux enquêtes pour les entreprises.

La réalisation de ces objectifs passe par une coordination accrue des services enquêteurs pour harmoniser et automatiser le plus possible les méthodes de contrôle et de redressement des questionnaires, du moins pour les parties communes à tous les secteurs. Cette « quatrième génération » comportera également, comme les précédentes, un questionnaire spécifique au secteur d'activité concerné.

Le projet d'enquête est entré dans la phase d'étude détaillée

Les grandes lignes du questionnaire ont été définies dans la phase d'étude préalable qui s'est achevée mi-1993. On est entré depuis dans la phase d'étude détaillée qui doit concrétiser les orientations issues de l'étude préalable ; elle doit notamment définir les données à recueillir ainsi que les méthodes de collecte et de traitement (contrôles et redressements) de ces données.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour approfondir certaines questions : définition des variables à collecter, différenciation de la stratégie de collecte selon la taille des entreprises, méthodes de traitement, calcul d'évolutions sectorielles, coordination de la gestion du fichier d'enquête avec celle de la base de sondage dont il est issu. L'OEST participe activement à ces réflexions qui doivent déboucher sur des propositions, car à l'issue de l'étude détaillée la réalisation proprement dite démarrera.

Un questionnaire renouvelé pour mieux répondre aux préoccupations actuelles

Le questionnaire comprendra comme auparavant un « tronc commun » à tous les secteurs d'activité, et une partie spécifique aux entreprises du secteur enquêté. On s'oriente vers un allègement du tronc commun qui retrace les principales données utiles à l'analyse (effectifs, chiffre d'affaires, rémunérations,...), lorsque d'autres sources d'informations existent par ailleurs (emploi, par ex.). Cet allègement porte notamment sur l'emploi et les investissements. Le questionnaire sera en revanche enrichi d'une description plus détaillée des dépenses qui permettra d'apprécier le degré d'externalisation des coûts des entreprises et de disposer d'éléments sur leur organisation et leur stratégie de développement. Enfin, des informations succinctes sur les établissements feront désormais partie du tronc commun ; il s'agit là d'une information nouvelle pour l'EAE transport.

Plusieurs domaines nouveaux d'investigation, comme l'internationalisation des firmes, les échanges intra-groupes, les relations inter-entreprises devraient faire l'objet de compléments aux EAE tous les trois ou cinq ans.

Une stratégie d'interrogation différenciée selon la taille des entreprises

Les très grandes entreprises devraient faire l'objet d'un questionnaire «personnalisé», adapté à leur propre système statistique, qui permette une régionalisation de leurs résultats. En effet, la demande de résultats régionaux, voire infra-régionaux, est forte, et un petit nombre de très grandes entreprises couvrent l'essentiel des activités des entreprises multi-régionales. Les éléments qu'elles pourront nous transmettre, complétés par les informations succinctes recueillies sur tous les établissements, devraient permettre de répondre à cette demande.

A l'opposé, les très petites entreprises pourraient n'être interrogées que tous les trois ans (ou plus) dans certains secteurs, à condition que leur poids économique soit faible ou que leur contribution à l'évolution conjoncturelle du secteur soit réduite. Pour celles-ci, entre deux enquêtes, des estimations seraient élaborées à partir de leurs déclarations fiscales. On adoptera ce processus dans les secteurs où les clés de passage entre les données fiscales et les données d'enquête s'avèreront stables et les estimations assez satisfaisantes pour se substituer périodiquement à l'enquête. Une telle opération allègerait ainsi la charge de réponse des petites entreprises.

Des méthodes de traitement plus harmonisées et plus automatisées

Pour la première fois, «EAE» signifiera pour les différents secteurs d'activité enquêtés, non seulement tronc commun de variables, mais aussi méthodes de traitement communes, dans le cadre d'une même architecture informatique. Les contrôles et les redressements sur les variables du tronc commun seront les mêmes pour tous les secteurs d'activité ; les corrections qui ne nécessitent pas de retour vers l'entreprise pour information complémentaire seront largement automatisées, permettant ainsi un gain de temps dans l'exploitation des questionnaires. Ce dernier principe devrait régir aussi les contrôles et les redressements des parties spécifiques à chaque secteur d'activité. En fin d'enquête, des contrôles sur données agrégées seront effectués, afin de filtrer les entreprises fortement contributives devant faire, en tout état de cause, l'objet d'une vérification particulière.

Le calcul des évolutions sectorielles sera effectué selon une méthode commune, prenant notamment en compte les restructurations. On distinguera ainsi dans l'évolution globale d'un secteur, celle des entreprises présentes au cours de deux années successives, l'apport des créations, l'effet des cessations et des restructurations.

Un questionnaire spécifique remis à plat

La quatrième génération sera l'occasion pour l'OEST de réexaminer le questionnaire spécifique à l'activité de transport dans l'EAE. Actuellement, celui-ci retrace la ventilation des effectifs selon les fonctions ou métiers, la composition du parc routier, des données comptables telles que les dépenses de carburant, les primes d'assurance, le crédit-bail et les investissements en matériel de transport.

Au cours de l'année 1994, les utilisateurs de l'EAE et les syndicats professionnels seront consultés le plus largement possible par l'OEST. Cette consultation lui permettra de revoir avec eux le contenu de cette partie spécifique, de l'alléger sur certains points, de la compléter sur d'autres, afin de mieux répondre à leurs besoins.

Une extension progressive du champ pour l'EAE transports

Les activités de gestion d'infrastructures et d'entreposage non frigorifique n'ont pas été enquêtées jusqu'à présent. La quatrième génération d'enquête se proposant de couvrir l'ensemble des entreprises, l'OEST se prépare dès cette année à cet objectif, d'une part en ajoutant au champ de la prochaine enquête sur l'exercice 1993 les entrepôts non frigorifiques, d'autre part en préparant un questionnaire adapté pour les gestionnaires d'infrastructures. Ces derniers pourraient être interrogés à partir de 1995 sur l'exercice 1994.

Dans la même perspective, les taxis, qui n'ont été enquêtés qu'à plusieurs années d'intervalle, feront partie cette année du champ de l'EAE transports.